



**AUX MEMBRES DU CONSEIL
PROVINCIAL DU HAINAUT**

N. réf. : SD
Le 21 janvier 2019

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 22 janvier 2019 :

□ **QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE.-**

I. « Green deal cantines durables ».-

Question de Mme la Conseillère provinciale Laurette PREVOT.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

Armand BOITE
Président du Conseil provincial

W W W . H A I N A U T . B E

La Direction générale provinciale

Service du Conseil provincial et du Collège
Rue Verte, 13 - 7000 MONS | Tél.: 065 401 742 - 065 401 762 - Fax: 065 319 331

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

Séance du 22 janvier 2019

Question orale d'actualité

Circulaire 6897 du 15/11/2018 relative au « Green deal cantines durables »

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Députés,

En 2006, une circulaire (6190) appelée « qu'y-a-t-il au menu à l'école » visait l'amélioration de l'alimentation dans les écoles. Une plateforme « mangerbouger.be » pouvait accompagner, semble-t-il, tout établissement désireux de développer un projet sur l'amélioration de l'alimentation.

En 2013, la DGEH a développé son projet « Proxial » visant à promouvoir une alimentation durable dans ses restaurants et cantines.

Récemment, le 15/11/2018, est lancée une nouvelle circulaire (6897) qui semble avoir les mêmes objectifs et qui s'étend jusqu'en 2021 : « Green deal cantines durables ». Elle s'adresse, Région et Communauté confondues, à toutes les écoles jusqu'au secondaire. Avec signature d'engagements, établissement de projets d'écoles, suivi et aides diverses.

Tous ces projets, au demeurant positifs pour nos jeunes, vont dans le même sens, visent les mêmes choses. Et les aides ne sont pas négligeables, donc à ne pas négliger.

En l'occurrence, cette avalanche des projets demande une gestion particulière.

Comment avez-vous répondu ou comptez-vous répondre à cette dernière circulaire?
Comment vous-proposez-vous d'articuler les propositions de cette circulaire avec les objectifs du projet « proxial » qui est purement provincial ?
Comment, si ceux-ci existent, pourrez-vous éviter les doublons ?

Je vous remercie pour votre réponse et vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames, Messieurs les Députés, en ma considération.

Laurette PREVOT,
Conseillère provinciale.